

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019**

**L'An deux mille dix-neuf, le 23 septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2019.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Stéphanie HOuset, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE, Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER-COLOMB, Chantal GAMEL-BERARD, Myriam COMON, Ali CHAABI, Claude ILLY, Freddy VASSEUR.

POUVOIRS : Antonin KOSZULINSKI à Lilian CHAMBONNET, Jean-Michel BOCHATON à Myriam COMON, Annie PALOU à Sylvie DELOCHE.

EXCUSES : Bernard CROZIER, Sabrina QUESQUE.

-X-X-X-

En préambule, Madame le Maire présente Thierry PONTON, nouveau directeur des services techniques, à l'assemblée,

Le compte rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

### 1) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2019 (RAPPORTEUR G. GIRARD).

Le rapport vise principalement le résultat des évaluations suite à l'intégration des communes de la Raye et l'impact de la révision du pacte financier et fiscal avec la bascule d'une partie de l'attribution de compensation en investissement.

Pierre TRAPIER explique que son groupe ne votera pas le rapport, étant opposé à la création de l'Agglo XXL. Madame le Maire rappelle que cette agglo a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sous la mandature précédente, et qu'il faut bien aujourd'hui en assumer les conséquences.

Le rapport est adopté par 19 pour, 6 contre et 2 abstentions.

### 2) FIXATION D'UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT (RAPPORTEUR G. GIRARD)

Le transfert d'une partie de l'attribution de compensation en investissement doit faire l'objet d'une décision de chaque commune.

En conséquence, par 21 voix pour et 6 contre, le Conseil Municipal valide la disposition.

### 3) DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL (RAPPORTEUR S. BROT)

La décision retrace :

- d'une part les modifications budgétaires liées au transfert d'une partie de l'attribution de compensation en investissement, pour un solde négatif sur cette section de 82 036 € et une augmentation en section de fonctionnement de l'attribution de compensation pour un montant équivalent.
- D'autre part d'un rééquilibrage des crédits en fonction des besoins (+ 13 000 € sur les Brulats et + 15 000 € sur la Salle Cristal, repris sur les opérations de voiries, - 28 000 €).

La décision modificative n°3 est adoptée à l'unanimité.

### 4) DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET DE L'EAU (RAPPORTEUR S. BROT)

Il s'agit d'une régularisation de compte (nomenclature) à la demande du receveur municipal.

La décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité.

### 5) MJC – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (RAPPORTEUR C. ARSAC)

Il s'agit de reconduire, à la demande de la Caisse d'Allocation Familiale, le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse, sur la base des montants prévisionnels du budget M.J.C. et de l'engagement du soutien financier de la collectivité pour la période 2019-2022.

Freddy VASSEUR s'étonne du renouvellement du dispositif alors qu'il doit disparaître en 2020. Madame le Maire précise que le dispositif C.E.J. sera effectivement et progressivement remplacé par une Convention Territoriale Globale, dont les conditions, pour le territoire de l'Agglo, ne sont pas à ce jour définies.

Claude ILLY sollicite le montant d'intervention de la C.A.F. Madame le Maire propose de joindre le document budgétaire de la M.J.C. au compte rendu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 6) SDED – APPROBATION DES STATUTS (RAPPORTEUR G. GIRARD)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du syndicat.

### 7) MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL (RAPPORTEUR S. BROT)

La modification du tableau du personnel est approuvée à l'unanimité.

### 8) REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION (RAPPORTEUR G. GIRARD)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement des frais de mission de Monsieur VASSEUR pour la formation des 8 et 9 juillet à Lyon.

## 9) INFORMATION DENOMINATION DE LA FUTURE PISCINE DE PORTES-LES-VALENCE (RAPPORTEUR S. HOUSSET)

Il sera proposé à l'agglomération de dénommer cet équipement « piscine Camille MUFFAT »

## 10) DECISIONS (RAPPORTEUR G. GIRARD)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N°72 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de VOCANSON Renée et Consorts RAILLON cadastrée section AO 39, 113 rue Jean Jaurès.

N°76 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de la société TRIGANO cadastrée section AC 73, Chemin de la Gare, rue Jean Mermoz.

N°88 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de SOULAT Jean-Pierre et AUNAVE Véronique cadastrée section AM 37 , 5 rue Arthur Rimbaud.

N°89 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de CARUGATI Bettina cadastrée section AT 181, 10 lot. Les Eygalades.

N°90 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de CALDUMBIDE Jean-Baptiste cadastrée sections AV 104 et AV 92, 10 allée Portes du Soleil.

N°91 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de BERBIGUIER Jacques et Marc cadastrée section AT 134, 32 allée des Primevères.

N°92 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de BOUVET Sébastien et GAUDICHET Caroline cadastrée section AY 271, 31 rue Fernand Léger.

N°93 : Encaissement d'un chèque de 3 754 € de GROUPAMA MEDITERRANEE en règlement du sinistre du 18 mars 2019 relatif aux dommages sur les barrières par un véhicule identifié.

N°94 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de SALVADOR Jean-Paul et Brigitte et LOPEZ Lydie cadastrée section AN 13, 450 allée Auguste Delaune.

N°95 : Location d'un logement de type F3 pour une durée de 6 mois à SOULAT Véronique à compter du 1er juillet 2019.

N°96 : Signature d'un contrat avec la société SIC INFRA 26 d'un contrat pour une mission etude géotechnique de conception pour l'implantation d'une nouvelle tribune au stade Coullaud pour un montant de 3 355,00 € H.T.

N°97 : Signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT pour une mission CSPS pour l'implantation d'une nouvelle tribune au stade Coullaud pour un montant de 2 240 € HT.

N°98 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de la société JL PROMOTION cadastrée section AL 439, 24 rue Charles Doucet.

N°99 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de la SCI BERDAN Cerdar cadastrée sections AK 207, AK 206, AK 205, AK 204, 1149 avenue du Président Salvador Allendes.

N°100 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de VEYRUNES Alexandre cadastrée section AM 47, 10 rue Lamartine.

N°101 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de M. et Mme PERRET Christophe cadastrée section AP 90, 3 rue Edith Piaf.

N°102 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de LAMOLLE Yves cadastrée section AL 437, 28 rue Charles Doucet.

N°103 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de MARNAS Sandrine et David cadastrée section AZ 115, 70 rue Jean Jaurès.

N°104 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de ASTIER Loïc et RANC Céline, cadastrée section BA 40, 28 rue Jules Guesdes.

N°105 : Signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT pour une mission CT pour l'implantation d'une nouvelle tribune au stade Coullaud pour un montant de 4 500 € HT.

N°106 : Encaissement d'un chèque de 766,56 € de GROUPAMA MEDITERRANEE en complément d'indemnisation pour le sinistre du 3 novembre 2018 relatif aux dommages sur des barrières par un véhicule identifié.

N°107 : Signature d'un accord cadre à bon de commande avec la société COTTE pour une période d'un an renouvelable 3 fois un an. Montant minimum sur 4 ans de 5 000 € HT, montant maximum sur 4 ans de 85 000 € HT.

N°108 : Signature d'un avenant au marché de réalisation d'une couverture sur le patio ouest du Centre culturel Louis Aragon, lot n°2 charpente bois , plafond bois, avec l'entreprise TRAVERSIER pour un montant de 1 046,04 € HT.

N°109 : Signature d'une convention de mise à disposition d'emballage de gaz avec la société AIR LIQUIDE pour une durée de 3 ans, pour un montant de 216 € TTC.

N°110 : Signature d'un contrat avec la société SIRAP pour l'hébergement et la maintenance des serveurs mutualisés SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE - SVE pour RADS pour un montant de 620,00 € HT annuel.

N°111 : Signature d'un contrat avec la société SOGELINK d'un contrat de délégation de service pour l'utilisation du guichet unique DICT pour un forfait de 300 documents renouvelables deux fois. Montant du forfait : 636 € HT.

N°112 : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une tribune au stade Coullaud, avec le cabinet Sylvain Rouveyrol avec un taux de rémunération de la mission de base de 7,5 % (soit 101 250 € HT) du coût des travaux et un taux de rémunération de la mission OPC de 1 % (soit 13 500 € HT).

N°113 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de FERRER Jean-Claude, cadastrée sections AO 300, AO 299 et AO 295, allée de Champs Fleuris.

N°114 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de TAYLOR Jérôme, cadastrée section AT 364, 12 impasse Claude Nougaro.

N°115 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de GUILLAUME Germain et Philippe et THIBIEUF Marie Thérèse, cadastrée sections AO 27, AO 23, AO 22, 15 rue Gabriel Péri.

N°116 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de AUBERT Serge, cadastrée sections AK 139, AK 138, 756 avenue Pierre Brossolette.

N°117 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de GAUDIN Henriette, cadastrée section AY 85, 4 rue Estienne d'Orves.

N°118 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de la société CUSTOM'INVEST, cadastrée section AN 374, 120 rue Jean Jaurès.

N°119 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de DESMURGER Vincent et GAILLARD Béatrice, cadastrée section AL 78, 7 allée de Peyrollet.

N°120 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de DELANEE Cyril et QUERCIA Sandrine cadastrée section AY 18, 2 rue Romain Rolland.

N°121 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de DOGAN Mehmet, cadastrée sections AO 87, AO 90p, rue Victor Hugo.

N°122 : Signature d'un avenant au marché de réalisation d'une couverture sur le patio ouest du Centre culturel Louis Aragon, lot n°6 dallage, avec l'entreprise MIGMA pour un montant de 1 450,00 € HT.

N°123 : Signature d'un avenant au marché de réfection des équipements et des réseaux sanitaires de la Halle des sports avec l'entreprise DALKIA pour un montant de 756,25 € HT.

N°125 : Résiliation du bail d'habitation de Philippe BIGUENET à la date du 22 aout 2019.

N°127 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de BARNAUD Dominique et COLOMB Jean-Pierre, cadastrée section AS 113, 24 rue Simon Boyer.

N°128 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de JURRUS Arnaud et ROUDIER Cyndy, cadastrée sections AD 74p, AD 72, 1010 et 1010B avenue Salvador Allende.

N°129 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de la SCI DES PEYRES, cadastrée sections AC 6 et AC 8, rue Jean Mermoz.

N°130 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de LEVILLAIN Yves et ROBERT Françoise, cadastrée section AT 301, 216 avenue Charles De Gaulle.

N°131 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de LACHAIZE Michelle, ICARD Emmanuelle et Jean-Michel, cadastrée section AN 157, 79 rue Jean Jaurès.

N°132 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de la SCI KIMED, cadastrée sections AO 417, AO 416, 127 bis rue Jean Jaurès.

N°133 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de COLENSON André et CHAZALET Aimée, cadastrée section AV 100, 1 rue de Provence.

N° 134 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété des indivis BLANC Patrice, BLANC Isabelle, BLANC Lionel, cadastrée sections AZ 90, AZ 91, AZ 94, 20 rue Pierre Semard.

N°139 : Encaissement d'un chèque de 42,58 € d'ALLIANZ BANQUE en règlement partiel du sinistre du 23/09/2019 relatif au bris d'une vitre des vestiaires du stade Coullaud.

N° 140 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Mme Patricia RAVAGLIOLI, cadastrée section AW48, 9 B rue Romain Rolland.

N° 141 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété des indivis GORDO ANDRES Victorino et Juliana, cadastrée sections AT 305, AT 309, AT 310 et AT 312, 61 rue Descartes.

**Prochaines séances du Conseil Municipal :**

- **Lundi 18 novembre (débat d'orientation budgétaire)**
- **Mardi 17 décembre (vote du budget primitif 2020)**

## MJC CENTRE SOCIAL PORTES LES VALENCE

**COMPTE DE RESULTAT 1ER JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018**

**BUDGET PREVISIONNEL 2019**

<i>2018 charges</i>	ENFANCE	JEUNESSE	FAMILLE	ATELIERS	TOTAL	BP 2019
60 ACHATS	10 306,21	6 833,54	4 903,68	167,09	22 210,52	25 000,00
61 CHARGES EXT	29 840,77	16427,9	29 477,63	9 785,50	85 531,80	83 000,00
62 CHARGES EXT AUTRES	24 569,27	3 380,22	4 580,59	4 571,85	37 101,93	36 000,00
63 IMPOTS ET TAXES	16 329,12	3 435,90	1 713,19	499,12	21 977,33	23 672,00
64 CHARGES DU PERSONNEL	535 400,79	95 943,70	62 259,57	19 246,04	712 850,10	723 879,00
65-67 CHARGES DIVERSES	1 239,40	186,34	119,79	39,93	1 585,46	
68 DOT AMORTISSEMENT	6 195,72	1172,16	753,53	251,19	8 372,60	8 500,00
68 DOTA PROVISIONS						5 600,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>623 881,28</b>	<b>127 379,76</b>	<b>103 807,98</b>	<b>34 560,72</b>	<b>889 629,74</b>	<b>905 651,00</b>
Mise à disposition de Biens Commune de Portes les Valence	119 944,13	10123,65	6 508,08	2 169,35	138 745,21	138 745,21
Mise à disposition de personnel Commune de Portes les Valence	37 941,51	7178,12	4 614,50	1 538,20	51 272,33	51 272,33
<b>TOTAL</b>	<b>781 766,92</b>	<b>144 681,53</b>	<b>114 930,56</b>	<b>38 268,27</b>	<b>1 079 647,28</b>	<b>1 095 668,54</b>

<i>2018 produits</i>	ENFANCE	JEUNESSE	FAMILLE	ATELIERS	TOTAL	BP 2019
70 REMUNERATION DES SERVICES	155 767,95	11 662,46	7 093,98	31 407,00	205 931,39	265 000,00
70 CAF Prestation de Service	59 444,72	1969,89			61 414,61	
70 MSA Prestation de Service	2 120,22				2 120,22	
<b>74 SUBVENTIONS</b>						
ETAT DDCS CAF Projets jeunes		1500			1 500,00	1 500,00
CAF Projets Point Ressources Accompagnement Projet Jeunes		2000			2 000,00	5 000,00
ETAT Fonjep Aide sur poste salarié		7 107,00			7 107,00	7 107,00
ETAT Contrats aidés	32 794,22				32 794,22	56 882,00
ETAT Délégation femmes			1 000,00		1 000,00	
CAF Animation Globale	40 209,20	18 753,83	6 701,53	1 350,78	67 015,34	71 693,00
CAF Animation Collective Famille			24 323,00		24 323,00	22 400,00
CAF Projets Parentalité			10 168,48		10 168,48	8 200,00
CAF CLAS Accompagnement scolaire	3 284,09	3 284,08			6 568,17	6 550,00
CAF VACAF dispositif Vacances en famille			450,00		450,00	450,00
FONDATION DE FRANCE- filles Hip Hop et Réveillon solidaire		5800	1 500,00		7 300,00	2 500,00
COMMUNE de PORTES LES VALENCE	287 569,22	68 766,43	48 294,35		404 630,00	438 369,00
75 Adhésions	8 480,82	3 144,21	706,73	1 802,94	14 134,70	14 000,00
76 Intérêts financiers			480,94		480,94	
77 Quote part SUB investissement	2 000,19	2 000,19	2 000,20		6 000,58	
78 Reprise de provisions	378,66	378,67	378,67		1 136,00	
79 Transfert de charges Uniformation	7 616,97	1 013,00	710,10		9 340,07	6 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>599 666,26</b>	<b>127 379,76</b>	<b>103 807,98</b>	<b>34 560,72</b>	<b>865 414,72</b>	<b>905 651,00</b>
Mise à disposition de Biens Commune de Portes les Valence	119 944,13	10123,65	6 508,08	2 169,35	138 745,21	138 745,21
Mise à disposition de personnel Commune de Portes les Valence	37 941,51	7178,12	4 614,50	1 538,20	51 272,33	51 272,33
<b>TOTAL</b>	<b>757 551,90</b>	<b>144 681,53</b>	<b>114 930,56</b>	<b>38 268,27</b>	<b>1 055 432,26</b>	<b>1 095 668,54</b>